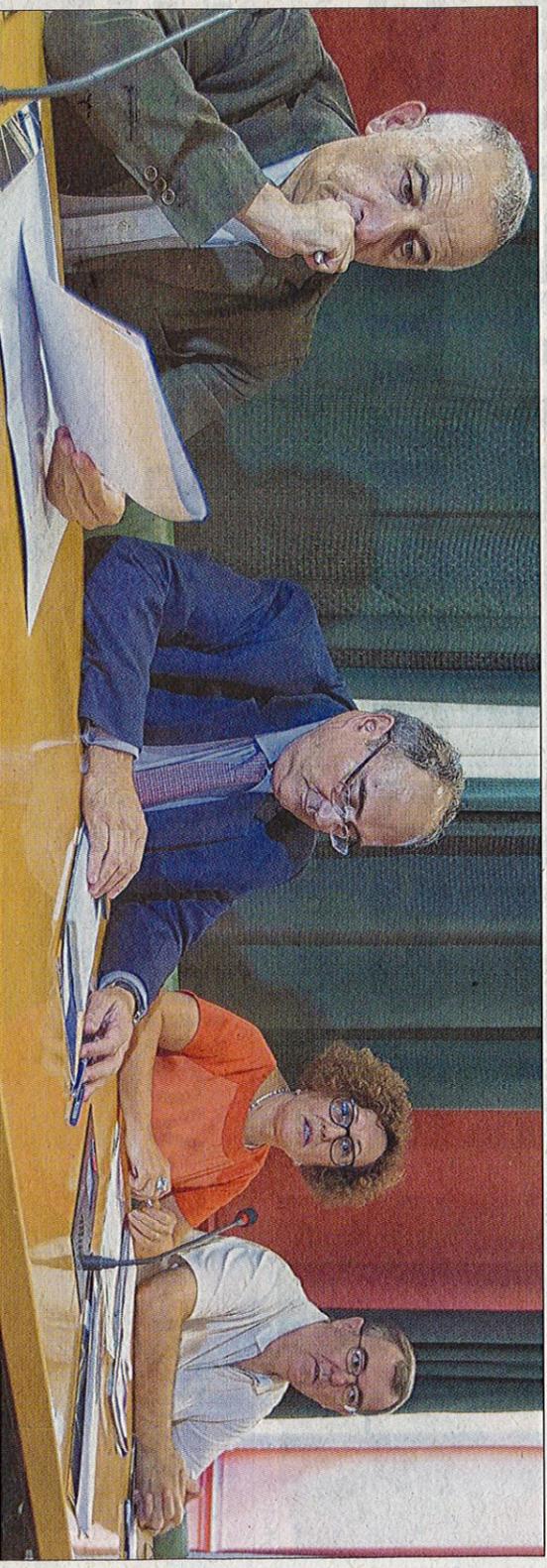


# Padduc : feu vert donné par la commission d'enquête

Paul Giacobbi et Maria Guidicelli ont respecté l'étiquette exécutive avec d'autant plus de plaisir, hier, que les infos sont "réjouissantes". En filigrane, le tandem sait que ce dossier est un fer de lance pour leur campagne



Maria Guidicelli, une femme, deux combats. Dans l'arène de l'Assemblée, le Padduc devra être adoubié définitivement le 1<sup>er</sup> octobre. Dans l'arène de la campagne électorale, / PHOTO DOCUMENT CORSE-MATIN

*a dream team* au complet ou presque. Le président de l'exécutif, Paul Giacobbi entre deux apparitions publiques avant son *Quintra* dans la foulée. Maria Guidicelli, entre deux bonnes nouvelles - un avis favorable et un logique *satisfecit* personnel - Pierre Ghionga entre deux prises de pouls, celui de l'ambiance électorale et de l'ambiance médiatique - Paul-Marie Bartoli entre deux réalités - un Padduc émergé et un dossier SNCM immergé -. Ils étaient donc quatre, hier, à l'hôtel de région pour présenter le bébé Padduc, pesé et mesuré par la commission d'enquête. Proprio comme un sou neuf.

C'est la conseillère exécutive en charge du plan et de bien d'autres dossiers qui a, comme souvent, tenu le package à bout de bras. Synthèse rapide, mais très dense des conclusions de la commission d'enquête. L'information principale d'abord : l'avis rendu est favorable. A la clé, deux réserves et sept recommandations.

Le point en sauts de puce.

## ► L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Un exercice formel et procédural, certes, ainsi que l'a rappelé Maria Guidicelli, mais néanmoins important. Car, l'enquête publique peut revêtir tous les aspects et aller jusqu'à la remise en cause du document lui-même ou de l'économie générale du document. Or, *"à aucun moment, la commission d'enquête n'a trouvé à redire sur le choix politique qui avait été fait par l'Assemblée de Corse pendant quatre ans"*.

## ► LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Cette dernière estime que le document Padduc est équilibré et va dans le sens de l'intérêt collectif, qu'il est de nature à lever certaines inquiétudes. Par ailleurs, la commission considère que la co-construction du projet et la concertation sont parmi les points forts du Padduc.

Enfin, face à certaines remarques récurrentes, consistant notamment à mettre en avant un document complet et volumineux, la commission se veut claire : *"Comment pourrait-il en être autrement ?"*

## ► LES RÉSERVES

Au nombre de deux. Elles doivent impérativement être prises en compte. Sinon, dans le cas où elles ne seraient pas levées, l'avis favorable pourrait se transformer en avis défavorable.

**Première réserve** : Elle concerne un cas particulier d'espace remarquable et caractéristique (ERC) du littoral. Pour mémoire, on en compte 111 dans le Padduc. La commission d'enquête a demandé une nouvelle étude de la localisation de l'espace remarquable dit San Angelo sur la commune d'Ajaccio (entre le Siletto et le Vazzino), et sur un secteur très urbanisé. Des éléments plus probants devraient être mis en évidence, dès lors où un affluement géo-

logique de matière argileuse unique en Corse a été identifié au sein duquel on trouve un *"élément fossilisé"* (sic).

**La réponse apportée** : La collectivité territoriale de Corse et les services de l'Agence de l'urbanisme se sont attachés à lever cette réserve en procédant à une nouvelle étude de localisation tout en argumentant sur le caractère remarquable de la zone citée comme demandé par la commission. Pas de transformation, en revanche, ni de redéfinition du périmètre de l'espace remarquable dans ses contours.

**Deuxième réserve** : Elle porte sur la correction de la carte des espaces stratégiques agricoles (ESA) afin de redéfinir les zones reconnues en conflit manifeste réel avec des terrains déjà artificialisés, c'est-à-dire viabilisés, ou déjà urbanisés (par exemple carrières, cimetières, déchetteries, etc.), ou encore constructibles ayant reçu une autorisation de construire ou d'aménager (alors que le Padduc s'apprête à rentrer dans sa phase d'adoption).

**La réponse apportée** : Pour ce qui concerne les terrains déjà viabilisés, la CTC et les services de l'Agence de l'urbanisme ont rectifié la superficie des espaces stratégiques agricoles. D'une part, pour la rendre conforme aux réalités de terrain signalées pendant l'enquête publique et avérées par la commission. D'autre part, pour tenir compte de données mises à jour très récemment et relatives à l'occupation du sol.

Les terrains viabilisés et bâtis recensés ont ainsi été pris en compte pour corriger la représentation des espaces stratégiques agricoles. Ils apparaîtront clairement sur la carte des corrections apportées qui sera soumise aux conseillers territoriaux.

Le même travail a été réalisé, pour les terrains ayant une autorisation d'urbanisation, soit une dizaine de cas.

Au terme de ces corrections, la surface concernée par l'artificialisation (viali-

isation) ou par une autorisation d'urbanisme est de 600 hectares sur les 105 700 hectares d'espaces stratégiques agricoles identifiés par le Padduc. On retrouve donc le chiffre de 105 000 hectares sur lequel l'Assemblée de Corse s'est engagée.

## ► SEPT RECOMMANDATIONS

Celles émises par la commission d'enquête.

### 1/L'évolution législative

Il s'agit de faire évoluer les dispositions du code général des collectivités territoriales afin de créer une procédure de révision simplifiée du Padduc ou une procédure de modification. Objectif : apporter de la souplesse au document de manière plus régulière qu'au travers de la révision complète à six ans ainsi que la loi le prévoit actuellement. On y ajoutera possiblement pour plus de concertation et surtout dans la durée, un retour citoyen ou la population sera amenée à s'exprimer là encore plus régulièrement.

### 2/L'information tous azimuts

C'est la recommandation pédagogique par excellence. Il faudra informer les citoyens et le public, avec un travail éducatif auprès des habitants de l'île. Cela était prévu dans le volet suivi du Padduc, mais sera accentué par des actions de vulgarisation pour une meilleure compréhension par le plus grand nombre. Indispensable pour un tel document.

### 3/Côté mer

Les erreurs de forme ou des problèmes de fond signalés par le préfet, dans un courrier en date du 2 avril dernier consacré au schéma de mise en valeur de la mer, seront corrigées dans la version présentée pour approbation à l'Assemblée de Corse.

### 4/L'intégration remarquable

La commission demande à ce que l'on puisse intégrer dans les espaces remarquables et caractéristiques les zones de Maggialone à Bonifacio et de Capicciolo à Belgodère. La représentation de la localisation de l'espace remar-

quable et caractéristique sur le secteur de Maggialone sera modifiée et le trait de contours également, mais plus légèrement sur le secteur de Capicciolo.

### 5/La véracité avant tout

Il s'agira d'être encore plus attentif à la véracité des cartes des espaces remarquables et caractéristiques (ERC) qui deviennent opposables à l'inverse de l'atlas de 2014. Dans cette optique, l'ensemble des représentations des ERC a été passé en revue. Double objectif : vérifier si l'état de l'urbanisation aux franges des espaces représentés justifierait de modifier l'illustration cartographique, par exemple du secteur du futur hôpital d'Ajaccio. Vérifier, en outre, que les différentes cartes figurant dans les fiches des espaces remarquables et caractéristiques soient à jour et correspondent à chaque espace. Pour la question d'urbanisation des hameaux, ce point sera abordé lors de la session du 1<sup>er</sup> octobre pour récapituler en quoi les dispositions du Padduc permettent d'envisager le renforcement des hameaux traditionnels.

### 7/Fragilités juridiques

La commission les pointe du doigt, même si elle dit ne pas avoir les compétences pour en juger, et indique à la collectivité territoriale que cette dernière prend des risques. Faisant référence aux fragilités soulevées par le préfet de Corse : *"Les questions juridiques, principalement d'ordre institutionnel, ont été prises en compte avant mise à l'enquête publique et le niveau de risque est assumé. Tout comme les notions de peuple corse et de coofficialité de la langue. L'extractif reste sur ses positions"*, a affirmé Maria Guidicelli.

## Et maintenant ?

Il faudra attendre début octobre pour avoir une idée de l'impact des futures échéances sur le vote. On peut dire ce que l'on veut, la session Padduc sera chaude, la nuit qui ira avec aussi, car les débats devraient être longs. Il faudra attendre également de voir com-

## Les étapes depuis quatre ans

**5 décembre 2011** : vote de la loi relative au Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, Padduc.

**23 mars 2012** : validation par l'Assemblée de Corse à l'unanimité du processus visant à préparer le débat d'orientation préalable à l'élaboration du Padduc.

**26 juillet 2012** : l'Assemblée de Corse adop-

te par 39 voix pour les grandes orientations politiques du Padduc.

**30 janvier 2014** : vote (par 36 voix sur 51) par l'Assemblée de Corse du projet d'aménagement et de développement durable (le Padd).

**1<sup>er</sup> novembre 2014** : l'Assemblée de Corse vote (38 voix pour) son Schéma

d'aménagement territorial (SAT).

**20 novembre 2014** : le président du conseil exécutif arrête le projet de Padduc tel que voté par l'Assemblée de Corse le 1<sup>er</sup> novembre.

**9 avril 2015** : Adoption du projet de Padduc par l'Assemblée de Corse (33 voix pour) avant mise à enquête publique.

## Mémento d'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du 4 mai au 3 juillet 2015

-12 maires de permanence  
-9 commissaires-enquêteurs désignés par le président du tribunal administratif de Bastia (+ 5 suppléants).  
-1 134 contributions recueillies

-Des observations en main ou via le registre dématérialisé.

**Ultime vote**  
Maria Guidicelli n'envisage pas - ou alors furtivement et sur une échelle infinitésimale - que le document de 3 000 pages ne soit pas adoubié par les conseillers territoriaux le 1<sup>er</sup> octobre prochain, lors de la session au cours de laquelle le Padduc sera soumis à l'ultime approbation. Elle le dit tranquillement.  
*"Si l'on considère notamment les conclusions de la commission d'enquête, les quatre notes précédents au sein de l'hémicycle, le fait que le document ne remette pas en cause l'économie générale du projet ainsi que cela a été acté, je n'imagine pas un seul instant que les membres de l'Assemblée de Corse ne puissent pas voter ce Padduc qui aura demandé quatre années de travail, d'études et de concertation. Et surtout qui intervient après trente ans d'attente pour la Corse. Si tel n'était pas le cas, ce serait dommageable. Mais je suis confiante. J'espère le plus large consensus possible"*.

bien de recours seront déposés. Il y en aura, c'est certain. Une certitude. Si le document joue gros, l'actuelle mandature aussi. On a beaucoup reproché à l'exécutif de Paul Giacobbi son manque de réalisations concrètes. Si le document passe, ce sera un coup de maître après le coup de théâtre de 2009 où il avait été retiré par l'ancien majorité de droite. Un bon coup politique aussi à quelques semaines des 6 et 13 décembre. Ensuite, il y aura d'autres coups. Vraisemblablement plus bas, cette fois. Ceux, inévitables, que toute campagne entraîne. *A fortiori*, quand elle met le cap sur une nouvelle organisation. Qui demandera du consensus. Mais ça, ce sera après la bataille des urnes.

**ANNE-C. CHABANON**